

LA BELGIQUE SOUS L'OCCUPATION ALLEMANDE.

Mémoires du ministre d'Amérique à Bruxelles.

Brand WHITLOCK

1916. Chapitre **XXII** : *Le Belgique saura ce qu'est la guerre.*

Le second procès du Docteur Bull approchait ; nous venions d'apprendre qu'il était accusé de complicité dans le complot qui avait coûté la vie à Miss Cavell ; on prétendait qu'il lui avait remis mille francs pour venir en aide aux soldats anglais. J'obtins la permission pour M. Ruddock d'assister à l'interrogatoire, et pendant deux jours il entendit les débats. Le Dr Bull ne fit pas, à cette audience, l'impression favorable qu'il avait produite à la précédente ; il rendit furieux ses juges en disant qu'il avait donné de l'argent à des Anglais pour sauver la vie à ses compatriotes, puisque les Allemands fusillaient des prisonniers anglais. A notre grand soulagement, cependant, l'accusateur requit, non la peine de mort, mais six ans de prison. Nous étions de nouveau tranquilles quand, quelques jours plus tard, nous apprîmes que le Dr Bull était impliqué dans une nouvelle affaire. M. Ruddock se rendit à la prison de Saint-Gilles et vit le docteur ; malgré la présence de sentinelles allemandes, le vieillard trouva moyen d'exprimer sa situation en faisant le geste de viser avec un fusil ; penchant la tête sur une crosse imaginaire, il

ferma l'oeil gauche et fit claquer la langue comme s'il pressait la détente. Ayant ainsi dramatisé le sort qu'il prévoyait, il fut conduit le lendemain matin à Hasselt — nom sinistre.

Vernon Kellogg me raconta le 17 octobre que les Allemands avaient enlevé en Flandre douze à quatorze cents ouvriers et les avaient conduits en Allemagne pour les faire travailler dans les mines. Bientôt ces razzias menacèrent de se multiplier.

A Tournai, quantité d'hommes qui refusèrent de travailler pour les autorités militaires furent internés dans des camps et mis au pain et à l'eau. De plus, de nombreuses demandes furent adressées par les autorités militaires aux comités locaux de l'organisation de secours en vue d'obtenir les listes de chômeurs ; on voulait employer ces listes pour désigner les hommes à réquisitionner, et certaines autorités locales qui avaient refusé de fournir ces listes avaient déjà été arrêtées et déportées en Allemagne. Ces actes constituaient une infraction aux engagements concernant le travail forcé, non seulement d'après les conventions de La Haye, qu'on ne songeait plus à citer, mais d'après nos accords relatifs au ravitaillement. Si le Comité national et la *Commission for Relief in Belgium* avaient accepté cette situation sans protester, ils auraient acquiescé à une infraction indirecte à l'accord entre le gouverneur général et les ministres protecteurs et, en laissant réduire la ration ali-

mentaire, ils auraient participé à la punition infligée à ces Belges.

Étendus de l'*Operationsgebiet* à l'*Etappengebiet*, et finalement à l'*Occupationsgebiet*, ces enlèvements, ce racolage, cette traite d'esclaves frappèrent d'abord les hameaux obscurs qui connurent plus d'horreurs que les villes, parce que là, les *Feldwebel* et les sous-officiers étaient tout-puissants ; comme il n'y a pas d'égaux dans le système allemand, mais des supérieurs et des inférieurs, de sorte que tout homme rampe devant celui qui est au-dessus et maltraite celui qui est en dessous de lui ; ces hommes pouvaient exercer librement leur volonté brutale et irresponsable. Dans les coins retirés du pays, ils fondaient sur leur proie sans défense, avançant peu à peu vers les grandes villes, réservant Bruxelles et Anvers pour la fin.

Des rapports sur ces razzias, des détails de brutalité et de cruauté qu'on se rappelait vaguement avoir lus jadis en des histoires de négriers opérant dans la jungle africaine, arrivèrent à Bruxelles du fond des provinces et, après le moment de stupeur où l'on ne veut pas comprendre, produisirent une indignation qui dépassa de beaucoup celle provoquée par les premières atrocités. Celles-ci avaient été accueillies avec un fatalisme muet, comme on accepte les cataclysmes de la nature. Mais le nouveau crime cynique et cruel exercé contre un

peuple cultivé, en l'an de grâce 1916, à un moment de l'Histoire où, en dépit de toutes les désillusions, on croyait l'esclavage impossible, engendra une colère sombre, une haine qui puisait son intensité dans les instincts les plus profonds de la race. Je n'avais jamais imaginé une émotion aussi générale; j'espère n'en jamais revoir de pareille. Elle transformait le visage des hommes que je connaissais ; ils devenaient durs, insensibles, jusqu'à ce qu'une fureur les secouât ; alors les yeux flamboyaient, les mâchoires se serraient, ils ne trouvaient plus de mots pour exprimer la répulsion que leur causait un des actes le plus bas que commirent des hommes.

- *L'esclavage !* – disaient-ils d'une voix âpre et rude – *L'esclavage !* – répétaient-ils, et parfois des larmes leur venaient aux yeux, dans leur impuissant et passionné désir de revanche.

Brand WHITLOCK

Ce livre, *La Belgique sous l'occupation allemande : mémoires du ministre d'Amérique à Bruxelles*, a été traduit de l'anglais par le Professeur **Paul de Reul**, de l'Université de Bruxelles, ce qui n'est pas mentionné en « *page de titre* » mais bien sur une page antérieure à la page 1. Voir :

<http://www.idesetautres.be/upload/BRAND%20WHITLOCK%20BELGIQUE%20OCCUPATION%20ALLEMANDE%201914-1917%20TABLE%20MATIERES.zip>

On y dit : « *Un grand nombre de documents, ainsi que certaines explications indispensables aux lecteurs anglais et américains, ont été supprimés, n'étant pas nécessaires pour les lecteurs français ou belges.* »
Nous les reproduisons d'après l'original anglais publié sur notre site :

<http://www.idesetautres.be/?p=ides&mod=iea&smod=ieaFictions&part=belgique100>

Notes.

* Lille, le 18 juin 1915.

**EXTRAIT DU RAPPORT DE LA SECTION DE
TRANSPORT DU 16 AVRIL 1915
N° 1142 AU GOUVERNEMENT.**

Jusqu'à présent la fabrication de sacs à sable se faisait sans empêchement depuis des mois ; il y a environ 4 semaines que pour la première fois se montraient dans la population des efforts de retenir les ouvriers et ouvrières qui sont employés dans la maison Couzineau par des menaces. Elles n'eurent tout d'abord aucun résultat, même quelques autres fabriques s'étaient déterminées à travailler, de sorte que ces derniers temps, environ 230.000 sacs avaient été confectionnés journellement.

L'agitation paraît cependant avoir continué et a amené 5 fabriques sur 7 qui se trouvaient en activité à arrêter le travail faute de main-d'oeuvre.

Comme on paie pour la fabrication d'un sac 7 centimes de salaire, la dépense pour les 3 millions 800.000 sacs encore à livrer se monterait à 266.000 frs qui devraient être payés par la Ville de Lille, si elle ne réussissait pas à déterminer les ouvriers à reprendre le travail.

Stalm
Pour copie conforme,
SODING, Capitaine.

Gouvernement de Lille
J. N° 14790

Lille, le 18 juin 1915.

(Copie à retourner)
Au Maire de Lille.

Il est déclaré au Maire ce qui suit :

(a) Le Maire doit user de toute son influence pour déterminer les gens à reprendre le travail.

Pour garantir les ouvriers contre les désagréments après conclusion de la paix, le gouvernement est prêt à leur délivrer un certificat constatant qu'ils ont été forcés au travail.

(b) Pour le cas où le 22 juin, le travail n'était pas repris, la confection des sacs à sable sera donnée à la ville.

(c) Si même ceci n'atteignait pas le but, les toiles réquisitionnées seront envoyées en Allemagne y seront travaillées et réexpédiées ici aux frais de la ville.

Je me réserve en outre d'imposer à la ville une contribution en amende.

(d) Il sera procédé sévèrement contre les instigateurs.

Von Heinrich
Pour copie conforme,
SODING, Capitaine

Lille, le 19 juin 1915.

Le Maire de Lille

à Monsieur le Gouverneur de Lille

Monsieur le Gouverneur,

M. le Général de Graevenitz m'a transmis hier soir la copie de votre lettre relative aux ouvriers qui confectionnent les sacs à sable pour les tranchées.

Vous me dites qu'une certaine agitation dont l'écho n'est même pas venu jusqu'à moi, règne à ce sujet dans la population ouvrière, et tend à paralyser le travail.

Vous me demandez en conséquence "d'user de toute mon influence pour déterminer les gens à reprendre le travail."

Je regrette devoir vous faire respectueusement remarquer qu'il m'est impossible d'entrer dans vos désirs.

Obliger un ouvrier ou un patron à travailler est absolument contraire à mon droit ; lui conseiller de travailler, absolument contraire à mon devoir, que me dicte impérieusement l'art. 52 de la Convention de la Haye.

Vous avez reconnu vous-même la justesse de mes observations lorsqu'il s'est agi, au début de l'occupation, de trouver des ouvriers pour les tranchées et vous n'avez pas insisté pour que je m'y entremette. Ce sont les mêmes raisons que j'invoque aujourd'hui.

Quant à la solution que vous proposez de donner à la ville elle-même le soin de

confectionner les sacs, elle ne peut même pas être envisagée, car mon devoir de Maire français me l'interdit plus formellement encore.

Quelque risque personnel que je puisse encourir, je regrette donc ne pouvoir vous donner satisfaction.

Vous êtes soldat, Excellence, vous placez trop haut le sentiment du devoir pour vouloir exiger que je trahisse le mien. Si j'agissais autrement, vous n'auriez pour moi au fond de vous-même que du mépris.

Veillez agréer. Excellence, mes civilités.

Le Maire de Lille,
Ch. Delesalle.

Kommandantur Lille
8843

Lille le 20 juin 1915
3 h. 30 (allemande).

A Monsieur le Maire de Lille :

Son Excellence Monsieur le Gouverneur a retiré aux otages de la Ville de Lille, leur faveur, jusqu'à nouvel avis. Le nécessaire doit donc être fait pour que 5 otages se trouvent tous les jours, à 7 h du soir, à la Citadelle, pour y rester jusqu'à 7 h du matin.

L'appel doit se faire aujourd'hui le 20, VI, 1915, à la Citadelle à 9 heures.

Son Excellence le Gouverneur répondra à part à la lettre du Maire.

von Graevenitz

Gouvernement de Lille

Lille, le 20 juin 1915

A Monsieur le Maire de Lille :

J'ai reçu votre lettre du 19 juin, dans laquelle vous me dites que vous n'aviez point le droit de forcer un ouvrier au travail, et qu'il était contraire à votre devoir de lui conseiller d'exécuter les travaux désirés par le Gouvernement, comme étant en contradiction avec la convention de la Haye.

Je n'ai nullement voulu que vous usiez de contrainte envers les ouvriers ; j'ai plutôt espéré que vous ouvririez une voie de conciliation pour protéger la ville et les ouvriers contre des désagréments.

Je ne saurais nullement partager votre opinion que la confection des sacs soit contradictoire au paragraphe 52 de l'accord du 18 octobre 1907. Je vous invite de nouveau à insister auprès des patrons et des ouvriers ; je suis convaincu que la plupart des ouvriers ne demandent pas mieux que de pouvoir gagner leur vie.

Au cas où le 22 juin à 10 heures du matin, le travail ne sera pas repris, je me verrai obligé de prendre des mesures plus rigoureuses.

La faveur que j'ai accordée aux otages de la ville, je l'ai fait cesser à partir d'aujourd'hui. Cinq otages devront passer la nuit à la Citadelle depuis 7 heures du soir à 7 heures du matin, jusqu'à la reprise de la confection des sacs.

von Heinrich

Le 21 juin 1915

Le Maire de Lille à

Monsieur le Gouverneur von Heinrich, Lille.

Monsieur le Gouverneur,

Je reçois votre lettre de ce jour, et m'empresse d'y répondre, je ne puis que vous confirmer ma lettre du 19.

Depuis plus de huit mois je crois avoir fait preuve du plus grand esprit de conciliation, et vous n'hésitez pas, je l'espère, à reconnaître la loyauté parfaite que j'ai apportée dans mes rapports avec l'autorité occupante.

Les ouvriers qui travaillent dans les tranchées "*prennent part aux opérations de la guerre contre leur Patrie.*" Je n'ai pourtant jamais cherché à les en empêcher, estimant que chacun de mes concitoyens ne relève que de sa propre conscience.

Mais quand il s'agit de mon devoir personnel, il n'y a pas de conciliation ni de transaction possible. Mon devoir dans la circonstance est tellement net que je ne pourrais m'y soustraire sans forfaire à l'Honneur.

Vous me dites que si le travail n'est pas repris demain, des punitions rigoureuses seront infligées à la ville.

Pourquoi voulez-vous rendre responsable une immense population innocente, et ne pas exercer vos rigueurs contre celui-là seul qui

assume et accepte les responsabilités de ses actes ?

Veillez agréer, Excellence, mes civilités.

Le Maire de Lille

Traduction française : « *La Belgique saura ce qu'est la guerre* » in WHITLOCK, Brand ; chapitre XXII (1916) in ***La Belgique sous l'occupation allemande : mémoires du ministre d'Amérique à Bruxelles*** ; (Paris ; Berger-Levrault ; 1922) pages 369-372. D'après Brand Whitlock (1869-1934), ***Belgium under the German Occupation : A Personal Narrative*** ; London ; William HEINEMANN ; 1919, 2 volumes. Voir chapitre 29 (« *Belgium will learn what war is* »), volume 2, pages 218-234, notamment à :

<http://www.idesetautres.be/upload/BRAND%20WHITLOCK%20BELGIUM%20UNDER%20GERMAN%20OCCUPATION%20%20CHAPTER%2029.pdf>

Ce serait intéressant de comparer avec ce que Paul MAX (cousin du bourgmestre Adolphe MAX) a dit du même jour dans son ***Journal de guerre*** (*Notes d'un Bruxellois pendant l'Occupation 1914-1918*) :

http://www.museedelavilledebruxelles.be/fileadmin/user_upload/publications/Fichier_PDF/Fonte/Journal_de%20guerre_de_Paul_Max_bdef.pdf

Ce serait également intéressant de comparer avec ce que disent des mêmes dates Louis GILLE, Alphonse OOMS et Paul DELANDSHEERE dans ***50 mois d'occupation allemande*** (Volume 2 : 1916). Voir, entre autres à :

<http://www.idesetautres.be/?p=ides&mod=iea&smod=ieaFictions&part=belgique100>

Ce serait aussi intéressant de comparer avec ce que dit Charles TYTGAT dans ***Journal d'un journaliste. Bruxelles sous la botte allemande***. Voir, entre autres à :

<http://www.idesetautres.be/?p=ides&mod=iea&smod=ieaFictions&part=belgique100>